



FORMATION CONTINUE 2021

VISIOCONFERENCE / PRESENTIEL

DROIT PUBLIC

ACTUALITE DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Vendredi 18 juin

De 9h00 à 13h00

Manuel DELAMARRE

Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation
Ancien Premier conseiller de la Cour administrative d'appel
Maître de conférence à Sciences-Po Paris

120€ la séance

90€ / - 2 ans

Objectifs : Faire le point sur les évolutions textuelles et surtout jurisprudentielles intervenues dans les 24 derniers mois en matière de contentieux administratif.

Pré requis :

Etre Avocat.

Programme :

- Les récentes évolutions législatives et réglementaires en matière de contentieux administratif
- L'état de la jurisprudence *Czabaj*
- La répartition des compétences juridictionnelles
- L'introduction de l'instance (mesures pouvant faire l'objet d'un recours, délais, intérêt et qualité pour agir)
- L'office et les pouvoirs du juge (l'instruction, les obligations du juge, les pouvoirs du juge de l'excès de pouvoir, les pouvoirs du juge du plein contentieux)
- Les voies de recours (l'appel et le recours en cassation)

Moyens pédagogiques :

La formation privilégie une forme interactive, les participants étant invités à faire part de leur expérience des différentes difficultés ou évolutions contentieuses rencontrées dans leur propre pratique.

Support pédagogique adressé avant la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2021 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@edasop.fr

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)